

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 104

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Sénas - Réfection de la toiture et réaménagement de l'Hôtel de Ville -
Aide exceptionnelle à l'investissement 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Sénas concernant la réfection de la toiture et le réaménagement de l'Hôtel de Ville.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

A la suite de travaux d'entretien de la toiture de la mairie, il a été constaté un délabrement avancé des poutres de soutien.

Un contrôle technique a été demandé et celui-ci a préconisé le remplacement des poutres vétustes et la condamnation de la salle tant que les travaux de consolidation n'étaient pas réalisés.

L'instabilité des superstructures de la salle était telle qu'elles se sont effondrées pendant les travaux.

L'Hôtel de Ville se retrouve actuellement avec sa salle des mariages à ciel ouvert, le plafond s'étant entièrement écroulé, menaçant une partie des bureaux administratifs qui ont dû être déplacés par mesure de sécurité car des fissures sont apparues sur les plafonds.

Les travaux comprendront :

- la réfection de la toiture,
- la consolidation et la rénovation des murs,
- le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures,
- la réfection de l'ensemble de climatisation réversible.

Le coût de cette opération s'élève à 238.818 € HT.

La commune ne bénéficiant d'aucune aide financière pour ce projet, le montant total de la subvention départementale pourrait s'élever à 167.173 € sur une dépense subventionnable globale de 238.818 € HT, conformément au détail joint en annexe.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Sénas, à titre exceptionnel, une subvention de 167.173 € sur une dépense subventionnable globale de 238.818 € HT, pour la réalisation de cette opération, conformément au détail joint en annexe,

- m'autoriser à signer avec la commune de Sénas, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10 000 000 €	3.068.503 €	167.173 €
OPERATION Détail nouvelle affectation - IB	201626005			
	204.71.204141	2 000 000 €	0 €	
	204.71.204142	8 000 000 €	3.068.503 €	167.173 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 13/07/2016, rapports n°153 ,154,155,156 et 157				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL